

ADMINISTRATION

Services déconcentrés

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 21 août 2019 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale des Vosges à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est à Mme Angélique FRANCOIS

NOR : MTRF1930500A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2018 portant attribution de fonctions de délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité départementale des Vosges à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est ;

Le préfet des Vosges ayant été informé,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Angélique FRANCOIS, attachée principale, adjointe au responsable de l'unité départementale des Vosges à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est, est chargée de l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale des Vosges, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de l'économie et des finances et la secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail.

Fait le 21 août 2019.

Pour les ministres et par délégation :

*La déléguée générale au pilotage des directions régionales
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi par intérim,*

CORINNE CREVOT